



## Fiche métier

### Officier Électrotechnicien (ETO)

L'officier électrotechnicien intervient dans tous les domaines techniques de production et de distribution de l'électricité. Il contribue au bon fonctionnement des machines, à la fois dans l'électrotechnique, l'électronique (cartes électroniques, systèmes de navigation, etc), les systèmes de contrôle et de commande du compartiment machines et passerelle du navire.

#### **Activités et conditions de travail**

Les officiers électrotechniciens sont en charge de :

- La conduite et la maintenance des équipements électrotechniques de puissance alternateurs, des moteurs électriques ;
- La maintenance des réseaux de production, de commande et de régulation, des systèmes électriques ;
- L'entretien et la réparation du matériel de navigation et de radiocommunication ;
- La tenue et la mise à jour des plans électriques, des relevés d'isolement, des inventaires et des commandes.

#### **Compétences et qualités requises**

Compétences :

- Être expérimenté en électrotechnique, en automatique et en informatique ;
- Maîtriser l'anglais (niveau B1).

Qualités :

- Être polyvalent et réactif ;
- Être autonome et rigoureux ;
- Avoir l'esprit d'équipe ;
- Répondre à l'aptitude médicale de la médecine des gens de mer.

#### **Salaire moyen**

Les officiers électrotechniciens touchent en début de carrière environ 3000 € net. Celui-ci évolue au cours du temps en fonction de l'expérience acquise et des armements.



## **Formations**

Pour naviguer sur des navires en qualité d'officier électrotechnicien, il est possible d'obtenir le diplôme par divers cursus :

- Cursus BTSM MASEN ; pour les titulaires du BTSM MASEN ;
- Cursus interne ; pour les titulaires du certificat de matelot électrotechnicien justifiant de 30 mois de navigation électrotechnicien ;
- Cursus externe ; pour les titulaires d'un diplôme de niveau 5 de spécialité automatique, électrotechnique, électronique, informatique ou réseaux, génie industriel et maintenance.

A la suite du cursus de formation, le titulaire du diplôme d'officier électrotechnicien devra justifier de 6 mois de navigation avec registre de formation électrotechnicien sur des navires de puissance propulsive supérieure ou égale à 750 kW pour obtenir le brevet ETO.